



## AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

Avis public est donné pour donner suite à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020. La Municipalité de Tingwick invite les citoyens à transmettre leurs questions par écrit s'ils ne peuvent assister à la séance du conseil dû aux directives de la santé publique. Les questions doivent parvenir à la directrice générale avant 16h le vendredi précédent la séance ordinaire du conseil. Les questions peuvent être transmises par la poste, par courriel, par télécopieur ou déposées au bureau administratif de la municipalité.

À compter du 3 août 2020 les séances du conseil auront lieu à la Salle Paroissiale située au 1266, rue St-Joseph. Prendre note que le port du masque est obligatoire pour vous déplacer dans la salle mais dès que vous serez assis et que vous n'avez plus à vous déplacer vous pourrez retirer votre masque.

**DONNÉ à Tingwick, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt.**

---

**Chantale Ramsay**  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Tingwick certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12h00 et 17h00 de l'après-midi, le 23<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour de juillet de l'an deux mille vingt.

---

**Chantale Ramsay**  
Directrice générale & secrétaire-trésorière